



MESURES QUI PEUVENT ETRE PRISES PAR LA DOUANE EN VUE DE REDUIRE LES EFFETS DE LA PANDEMIE DE COVID-19

Principales bonnes pratiques des Membres de l'OMD
2^{ème} édition¹

Faciliter la circulation transfrontalière des marchandises de secours et des fournitures essentielles	Soutenir l'économie et assurer la continuité de la chaîne logistique	Protéger le personnel	Protéger la société
Travailler en coordination et en coopération avec les autres administrations, afin d'accélérer le dédouanement des envois de secours.	Instaurer des mesures d'allégement de la fiscalité, par exemple en allongeant les délais de paiement des droits, ou en proposant des paiements de droits en plusieurs versements ou des ristournes sur les droits.	Fournir au personnel du matériel de protection individuelle, par exemple des masques, des gants, des produits désinfectants, etc.	S'assurer que les mécanismes de préparation et de réponse des administrations douanières sont bien associés aux responsabilités en matière de santé et de sécurité.
Traiter en priorité le dédouanement des envois de secours à partir d'une liste des articles de première nécessité.	Dispenser du paiement des pénalités pour les retards qui sont dus à une arrivée tardive de documents commerciaux en provenance des pays exportateurs.	Appliquer des mesures de distanciation sociale.	Fournir les informations relatives à la COVID-19 sur le site Web officiel et sur les comptes des médias sociaux.

¹ La présente version de ce document contient une analyse des pratiques soumises par 70 Membres de l'OMD au 16 avril 2020. L'OMD continuera d'actualiser ce document à partir des informations fournies par les Membres, les parties prenantes et les sources officielles en accès libre.

Dédouaner en priorité les envois de secours.	Mettre en place des mesures de facilitation applicables à l'obligation de soumettre des documents originaux ou d'apposer un cachet sur certains documents.	Encourager le recours à des services électroniques pour les interactions avec la douane.	Communiquer les renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) aux autorités en charge du contrôle sanitaire.
Permettre le dépôt d'une déclaration simplifiée des marchandises ou d'une déclaration provisoire/incomplète des marchandises.	Offrir de plus grandes facilités aux titulaires d'un carnet ATA lorsque les marchandises importées à titre temporaire ne peuvent être réexportées en raison d'un état d'urgence		Mesurer certains indicateurs et fournir des données statistiques aux pouvoirs publics afin de mieux étayer les décisions prises en réponse à une catastrophe.
Assurer le traitement préalable à l'arrivée de la déclaration de marchandises et la mainlevée dès l'arrivée des marchandises.	Mettre en place des équipes de crise pour garantir la performance générale de la douane. Adopter des mesures garantissant la disponibilité du personnel à long terme. Mettre en place un système de dédouanement ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.		Intercepter le trafic de fournitures médicales contrefaites.
Gérer les risques et procéder aux inspections en relation avec les envois de secours uniquement lorsque ces envois sont considérés à haut risque. Assurer la coordination entre les inspections des autres administrations et les inspections de la douane qui, dans la	Créer un service d'assistance pour résoudre les problèmes rencontrés par les importateurs/exportateurs.		Élargir l'usage en exemption de droits d'alcool dénaturé aux fins de la production d'antiseptiques. Donner l'alcool saisi pour la production d'antiseptiques.

mesure du possible, seront effectuées en même temps.			
Préconiser ou soutenir une dispense ou une suspension des droits et taxes d'importation s'agissant des articles de secours.	Appliquer la gestion des risques afin de maintenir les inspections physiques à leur niveau minimum nécessaire et accélérer le dédouanement. Optimiser l'utilisation du matériel d'inspection non intrusif.		
	Mettre en place des couloirs prioritaires pour le transport du fret et instaurer des mesures garantissant la continuité de la chaîne logistique.		
	Faciliter la continuation des transports terrestres, et notamment des marchandises en transit, lorsque le conducteur du moyen de transport présente les symptômes de la COVID-19.		

Table des matières

I. Faciliter la circulation transfrontalière des marchandises de secours et des fournitures essentielles	9
Antigua-et-Barbuda.....	9
Argentine	9
Azerbaïdjan	9
Bangladesh	9
Bosnie-Herzégovine.....	9
Brésil	9
Cameroun.....	10
Canada	10
Chine.....	10
Corée.....	10
Cuba.....	11
Équateur	11
Espagne.....	11
Eswatini.....	11
France	11
Guatemala.....	11
Inde.....	12
Indonésie	12
Iran.....	12
Japon.....	12
Macao, Chine.....	13
Malaisie.....	13
Maldives.....	13
Maurice	13
Mexique	14
Moldavie	14
Népal.....	14
Niger	14
Oman.....	14
Pakistan	14

Panama.....	14
République Dominicaine	15
République tchèque.....	15
Serbie	15
Seychelles	15
Qatar	16
Thaïlande.....	16
Turquie	16
Union européenne.....	16
Uruguay	16
Vietnam.....	17

II. Mesures visant à soutenir l'économie et assurer la continuité de la chaîne logistique

18

Allemagne.....	18
Argentine	18
Australie	18
Bahreïn	18
Bangladesh	18
Bélarus	18
Belgique	19
Bosnie-Herzégovine.....	19
Brésil	19
Bulgarie.....	19
Cameroun.....	19
Canada	19
Chine	20
Corée.....	20
Danemark	21
El Salvador	21
Équateur	21
Espagne.....	22
Estonie	22
États-Unis d'Amérique.....	22

Finlande	23
France	23
Géorgie	23
Grèce.....	23
Guatemala.....	23
Inde.....	23
Indonésie	24
Iran.....	24
Italie	24
Japon.....	25
Malaisie	25
Maldives.....	25
Maurice	25
Mexique	26
Moldavie	26
Népal	26
Niger	26
Nouvelle-Zélande	27
Oman.....	27
Pakistan	27
Qatar	27
République Dominicaine	27
République tchèque.....	28
Serbie	28
Seychelles	28
Singapour	28
Thaïlande.....	28
Union européenne.....	29
Uruguay	30
Vietnam.....	30
III. Mesures visant à protéger le personnel des administrations douanières	31
Afrique du Sud	31
Allemagne.....	31

Angola	31
Argentine	31
Australie	32
Azerbaïdjan.....	32
Bahreïn	32
Belgique	33
Brésil	33
Bulgarie.....	33
Cameroun.....	33
Corée.....	33
Cuba	34
Danemark	34
Dubaï.....	34
Espagne.....	34
Etats-Unis d'Amérique.....	34
Finlande	35
Grèce.....	35
Guatemala.....	35
Indonésie	35
Macao, Chine.....	35
Malaisie.....	35
Maldives.....	35
Maurice	36
Mexique	36
Moldavie	36
Mongolie	36
Népal	36
Niger	37
Oman.....	37
Pakistan	37
Panama.....	37
Paraguay	38
Qatar	38

République tchèque	38
Seychelles	39
Singapour	39
Slovaquie	39
Suède	39
Thaïlande.....	39
Uruguay	39
IV. Mesures visant à protéger la société.....	41
Allemagne.....	41
Argentine	41
Australie	41
Bahreïn	41
Belgique.....	42
Chine	42
Corée.....	42
Cuba	42
Espagne.....	42
Malaisie.....	43
Moldavie	43
Niger	43
Oman.....	43
Pakistan	43
Pologne.....	43
République tchèque.....	44
Thaïlande.....	44

I. Faciliter la circulation transfrontalière des marchandises de secours et des fournitures essentielles

Antigua-et-Barbuda

- Le 17 mars 2020, le gouvernement a demandé à la division des douanes et accises d'Antigua-et-Barbuda de dresser une liste d'articles, précisant les codes SH et les taux de droits applicables actuellement à ces articles, en vue de faire bénéficier ces articles d'une exemption de droits. En réponse à cette demande, un projet de liste de marchandises et des codes tarifaires afférents a été créée pour que les marchandises concernées puissent circuler en franchise de droits et ce, afin de lutter contre la pandémie de COVID-19. Cette liste est conforme à la liste reprenant le classement de référence dans le SH des fournitures médicales liées à la COVID-19 ainsi qu'aux directives fournies par l'OMD.

Argentine

- Plaider en faveur ou contribuer à la levée ou à la suspension des droits et taxes à l'importation de fournitures d'urgence.
- Prioriser le dédouanement des envois humanitaires sur la base d'une liste d'articles essentiels.

Azerbaïdjan

- La circulation rapide et fluide des marchandises nécessaires pour le traitement de la COVID-19 fait l'objet d'un traitement prioritaire.

Bangladesh

- Toutes les importations d'équipements médicaux et de médicaments en relation avec le coronavirus s'effectuent en franchise de droits et taxes.

Bosnie-Herzégovine

- La Décision relative aux exigences et à la procédure applicables à l'exercice du droit à être dispensé du paiement des droits à l'importation et à l'exportation dispose que la dispense de paiement des droits à l'importation s'applique aux instruments et appareils destinés à la recherche médicale, au diagnostic médical ou aux traitements qui sont donnés aux établissements médicaux, aux services hospitaliers et aux organismes de recherche médicale par des organisations caritatives ou à but non lucratif ou des personnes physiques, ou qui ont été achetés par ces établissements médicaux, hôpitaux ou organismes de recherche médicale en utilisant des fonds entièrement mis à leur disposition par des organisations caritatives ou humanitaires ou avec l'aide de contributions volontaires, ainsi qu'à leurs pièces de rechange et composants ou accessoires et aux outils utilisés pour leur entretien ou maintenance, les tests, l'étalonnage ou les réparations.

Brésil

- Réglementation prévoyant une libération anticipée des marchandises, avant l'inspection et le dédouanement conformément au classement de référence dans le SH de l'OMD.
- Suivi quotidien du dédouanement des marchandises dans le cadre de la lutte contre l'épidémie, conformément au classement de référence dans le SH de l'OMD.
- Réduction des droits et taxes pour l'importation de marchandises destinées à lutter contre l'épidémie virale, conformément au classement de référence dans le SH de l'OMD.

Cameroun

- S'agissant du traitement tarifaire des fournitures, matériels et équipements normalement utilisés pour lutter contre la COVID-19, la liste suggérée par le Secrétariat de l'OMD a été largement diffusée au sein de l'Administration des Douanes et une sensibilisation a été faite sur l'ensemble des facilités douanières applicables à l'importation. L'administration envisage de proposer une mesure d'exonération totale de tout ce matériel pendant la période de crise sanitaire.
- Les envois de l'assistance humanitaire peuvent bénéficier des procédures suivantes :
 - Mise à disposition immédiate sous réserve du dépôt d'une déclaration provisoire et d'une caution.
 - Accomplissement des formalités douanières avant l'arrivée et inspection sur le quai/tarmac suivie d'un enlèvement immédiat des marchandises.
 - Procédure de déclaration préalable à l'arrivée des marchandises.Ces envois peuvent bénéficier de la franchise des droits et taxes de douane.

Canada

- Peu de temps après que l'OMS ait déclaré que la COVID-19 constituait une pandémie, le Canada diffusé un avis des douanes aux fins de l'exonération des droits et taxes pour les marchandises importées nécessaires pour des urgences auprès des centres de soins de santé et des services d'urgence canadiens.

Chine

- Suite à l'apparition de cette maladie, la douane chinoise a créé un Centre de commandement placé sous l'autorité du ministre et de tous les vices-ministres de l'AGDC, respectivement en qualité de commandant-en-chef et de commandants-en-chef adjoints, et elle a instauré un Groupe de travail. Ce Groupe de travail, dirigé par le vice-ministre en charge de la quarantaine et des questions sanitaires aux frontières, fournit aux bureaux des douanes de tout le pays des consignes pour lutter contre l'épidémie. Le Groupe de travail comprend 9 sous-groupes.
- L'un des sous-groupes a été créé afin d'assurer un dédouanement rapide du matériel nécessaire pour lutter contre l'épidémie. S'agissant du matériel importé, toutes les douanes locales doivent ouvrir des comptoirs exclusifs et des couloirs prioritaires, disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, afin de garantir un dédouanement rapide. Les produits pharmaceutiques, le matériel de désinfection, les combinaisons de protection, le matériel de traitement et autres matériels importés seront immédiatement libérés.

Corée

- L'Administration des douanes de la Corée (KCS) assure un service de dédouanement 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 afin de garantir un dédouanement rapide ou le bon fonctionnement des importations de produits sanitaires, d'équipements/matériels médicaux et de matières premières destinés aux fabricants coréens.
- S'agissant de l'importation des masques de protection à des fins de secours, de don et de distribution par les entreprises à leurs employé(e)s, le ministère chargé de la sécurité des produits alimentaires et des médicaments (MFDS, acronyme anglais pour Ministry of Food and Drug Safety) dispense ces produits des obligations applicables aux importations et la douane réduit le nombre des contrôles sur le dédouanement.

Cuba

- Des mesures de facilitation sont mises en œuvre afin d'assurer un traitement rapide des importations de marchandises arrivant sous la forme de dons et autres apports spécifiques destinés à assurer la protection vis-à-vis de la COVID-19.

Équateur

- Ouverture d'une ligne unique (0996763123) pour les procédures douanières simplifiées : dons, envois de secours et initiatives du secteur privé liés à l'état d'urgence nationale dû à la COVID-19.
- Coordination avec les autorités en charge de la santé et de la qualité en vue de l'autorisation de procédures accélérées pour l'approvisionnement en produits nécessaires dans la situation d'urgence sanitaire causée par la COVID-19.

Espagne

- Les instructions donnent la priorité aux médicaments, fournitures et produits médicaux, denrées périssables et autres fournitures stratégiques.
- En attente des décisions de la Commission européenne, la douane espagnole a provisoirement déclaré la suspension des droits de douane et de la TVA sur l'importation des équipements et autres dispositifs médicaux importants dans le contexte de la flambée de COVID-19.

Eswatini

- L'Autorité fiscale d'Eswatini (SRA) applique des dispositions qui prévoient un abattement des droits de douane pour les marchandises qui sont importées afin de porter secours aux victimes d'une catastrophe nationale.
- Le Comité de gestion des risques de la SRA a approuvé un plan d'urgence en cas de maladies infectieuses, étayé par des stratégies de réponse opérationnelle.
- L'Autorité fiscale a par ailleurs pris les mesures suivantes:
 - dédouanement accéléré des marchandises entrant dans la lutte contre la COVID-19, par exemple les médicaments ; le dédouanement peut avoir lieu a posteriori, les contrôles restent d'application.
 - collaboration renforcée avec d'autres parties prenantes : communication avec les clients via un seul canal, inspections conjointes, etc.
 - collaboration avec les pays voisins : partage d'informations sur l'évolution des règles nationales ayant des incidences sur les mouvements transfrontières de marchandises.

France

- Les importateurs de matériels sanitaires et médicaux bénéficient d'une franchise de droits sur leurs importations.

Guatemala

- Le Gouvernement guatémaltèque a accordé l'exonération de la taxe à valeur ajoutée (TVA) et des droits à l'importation (DI) au dispositif national de coordination pour la réduction des catastrophes (CONRED), ainsi qu'aux églises, organisations et associations caritatives devant importer des marchandises essentielles dans le contexte d'urgence lié à la COVID-19.
- Une procédure accélérée est mise en place pour les envois de secours.

- Le service de la douane fait partie du CONRED, le dispositif national de coordination, et bénéficie à ce titre d'informations instantanées sur la gestion de la crise et en particulier au sujet de la procédure à suivre pour la réception des dons et de l'aide humanitaire aux différents postes de douane du pays.

Inde

- Le dédouanement de biens essentiels utilisés pour lutter contre la COVID-19, comme tous les équipements médicaux, les médicaments, les produits pharmaceutiques, les kits de test et les EPI, est prioritaire.
- Les biens comme les ventilateurs, les masques, les équipements de protection individuelle, les kits de test et les biens nécessaires à leur fabrication sont exonérés de droits de douane.
- A titre de mesure d'allégement pour d'autres pays qui luttent contre la pandémie, les postes de douane aux frontières facilitent activement les exportations spécifiques de marchandises essentielles comme médicaments, produits pharmaceutiques, kits de test, équipements de protection individuelle, etc. Un certain nombre d'envois sont des dons du gouvernement indien.

Indonésie

- Pour accélérer le dédouanement des importations de marchandises utilisées dans le cadre des contre-mesures liées à la COVID-19, le gouvernement offre des facilités fiscales et/ou non-fiscales dont l'exonération des droits à l'importation et des droits d'accise, la non-imposition de la taxe à la valeur ajoutée et/ou de la taxe sur les ventes de produits de luxe et l'exonération de l'impôt sur les revenus issus de l'importation et propose de bénéficier d'une exception relative aux exigences en matière de restrictions/interdictions à l'importation.
- Exonération des droits d'accise sur l'alcool éthylique utilisé à des fins sociales et sur les matières premières destinées à la fabrication de produits finis non soumis à accises.

Iran

- L'Administration des douanes de la République islamique d'Iran permet le dédouanement rapide des envois, en particulier des fournitures de secours et des équipements médicaux pour le traitement de la COVID-19, y compris les kits de diagnostic, les différents types de respirateurs, les gants, l'alcool éthylique, etc. qui sont la première priorité.
- Le gouvernement a réduit les droits et taxes à l'importation de 14 équipements et 13 fournitures nécessaires à la lutte contre la COVID-19 avec des droits d'importation minimum de 5% (de la valeur en douane).
- L'Administration des douanes de la République islamique d'Iran permet la mainlevée des fournitures et équipements essentiels pour la COVID-19 avec un minimum de documents et sans code de suivi, lorsqu'ils sont approuvés par le Ministère de la santé, du traitement et de l'enseignement médical.

Japon

- Dans le cadre des contremesures liées à la COVID-19, le dédouanement des marchandises de secours est prioritaire. Il en va de même pour les marchandises telles que le carburant et l'eau : leur dédouanement doit être effectué en urgence pour préserver leur cycle de vie.

- Les marchandises précitées sont exonérées de droits de douane et taxes à la consommation et doivent être accompagnées d'un formulaire de déclaration simplifiée. La soumission de ce formulaire permet aux déclarants de ne pas produire de certificat d'exonération de droits, notamment dans le cadre des dons de marchandises.
- Dans le cadre des contremesures liées à la pandémie de COVID-19, les marchandises de secours peuvent être exportées avec une déclaration simplifiée.

Macao, Chine

- Facilitation du dédouanement des articles entrant dans la prévention et dans la lutte contre l'épidémie, en particulier les masques, les vêtements protecteurs et les désinfectants.
- Mise en place d'un dédouanement rapide pour les dons d'articles de lutte contre l'épidémie.
- Dédouanement sûr et facilité des aliments frais et des produits quotidiens de première nécessité.

Malaisie

- Mainlevée immédiate pour les envois prioritaires et les marchandises importées pour leur utilisation par le Ministère de la santé y compris pour le matériel médical, le matériel de laboratoire et les équipements de protection individuelle (EPI).
- Permettre le traitement de la déclaration des marchandises avant leur arrivée et la mainlevée immédiate des marchandises à leur arrivée.
- Procédures accélérées pour les importations de matériel médical qui font l'objet de dons au gouvernement pour limiter les effets de la COVID-19 ; et inspections/examens coordonnés entre la douane et les autres services officiels.
- Exemption des droits à l'importation et de taxes à la vente pour les masques. Exemption des droits à l'importation et de taxes à la vente pour le matériel médical, le matériel de laboratoire, les équipements de protection individuelle (EPI) et toutes les fournitures en lien avec la COVID-19 pour le Ministère de la santé. Exemption des droits à l'importation, de droits d'accise et de taxes à la vente pour la matière première utilisée pour fabriquer le désinfectant pour les mains (alcool éthylique dénaturé et non dénaturé).

Maldives

- Des dispositions ont été prises en faveur des hôpitaux et des cliniques afin de garantir le dédouanement le plus rapide possible des équipements et des outils médicaux importés..
- Le gouvernement a décidé l'exemption de droits sur les masques, les gants et tous les équipements de protection liés à la COVID-19. Les systèmes et les processus douaniers ont été mis à jour en conséquence.

Maurice

- Les douanes appliquent un mécanisme de mainlevée accélérée aux envois de secours arrivant par vols charters spéciaux. Les marchandises dédouanées dans cette catégorie sont notamment les tests de dépistage de la Covid-19, les médicaments et produits pharmaceutiques, les masques, les solutions hydroalcooliques, les réactifs et autres marchandises de première nécessité. Par ailleurs, le dédouanement des marchandises essentielles, par exemple les produits de première nécessité, est prioritaire.
- La TVA sur les solutions hydroalcooliques, les masques protecteurs, les gants, les kits de dépistage et autres équipements médicaux apparentés a été supprimée (mesure en vigueur depuis le 24 mars 2020).

Mexique

- Des protocoles spéciaux seront mis en place pour accélérer le dédouanement des marchandises suivantes :
 - Matériel faisant l'objet d'un don au Ministère de la santé.
 - Marchandises (importation) conformément à la règle de Procédure simplifiée pour les importations réalisées par le Ministère de la santé et les agences décentralisées du secteur sanitaire.
 - Denrées périssables, médicaments et produits de santé ou autres marchandises essentielles.

Moldavie

- Dans le cadre des contremesures liées à la COVID-19, le dédouanement de marchandises de secours telles que les denrées alimentaires, les produits sanitaires et les dispositifs/équipements médicaux est prioritaire.
- Exonération des droits d'importation pour certaines marchandises nécessaires à la lutte contre les conséquences de la COVID-19.

Népal

- Une Equipe d'intervention rapide (QRT) a été créée et placée sous la coordination du Directeur général adjoint au siège de l'Administration des douanes. Elle est chargée de la coordination de tous les bureaux de douane afin de faciliter les mouvements de fournitures humanitaires et d'approvisionnements essentiels.
- Les procédures habituelles de dédouanement ont été accélérées et les dispositions nécessaires ont été prises afin d'assurer le dédouanement des fournitures humanitaires et des articles médicaux essentiels dans un délai de deux heures.
- Les marchandises de secours et les articles médicaux sont exonérés de droits de douane. L'obligation de présenter certains documents aux fins du dédouanement des marchandises de secours et autres articles essentiels a été levée.
- La coordination est assurée avec les principaux pays partenaires commerciaux ainsi qu'avec les administrations concernées et les parties prenantes du secteur privé afin de maintenir les approvisionnements réguliers en cette période de crise.

Niger

- Exonération des droits et taxes sur les produits et équipements utilisés pour la lutte contre la pandémie, conformément à la liste dressée par le Secrétariat de l'OMD.

Oman

- Pendant cette période, toutes les importations à l'attention du Ministère de la santé d'Oman destinées à combattre la Covid 19, seront exemptées de droits de douane.

Pakistan

- Le gouvernement renonce à tous les droits et taxes sur l'importation des médicaments et équipements essentiels nécessaires pour endiguer et combattre la pandémie de COVID-19.

Panama

- En vertu d'un décret ministériel, réduction temporaire à zéro des tarifs à l'importation pour les produits et les fournitures de première nécessité. Cette mesure vise à garantir

l'approvisionnement en produits essentiels pendant la durée de l'état d'urgence national. Le décret établit le détail des différents produits de base tels que les fournitures médicales, les gels alcoolisés, les gants et les masques, entre autres.

- Procédure spéciale pour le dédouanement des envois de secours et de l'aide humanitaire pour les marchandises pour lesquelles il existe un besoin urgent. Par le biais d'une résolution administrative, l'Administration nationale des douanes de Panama a promulgué une procédure temporaire pour l'importation de marchandises, établie au titre de la « modalité spéciale de dédouanement pour les envois de secours » (aide et assistance humanitaire). La procédure s'applique aux marchandises telles que les véhicules ou autres moyens de transport, les denrées alimentaires, les médicaments, les vêtements, les couvertures, les tentes, les maisons préfabriquées et le matériel de purification ou de stockage de l'eau. Sont également inclus les vaccins et les médicaments, les organes, le sang et le plasma humains, les appareils médicaux, les matières radioactives et les marchandises périssables destinées à un usage immédiat ou essentiel pour une personne ou un hôpital, ou tout autre produit indispensable. La formule créée pour le traitement de ce type de marchandises offre un délai de six (6) mois pour compléter la procédure stipulée par la douane.

République Dominicaine

- Pendant toute la durée de l'état d'urgence, le recouvrement des droits à l'importation est temporairement suspendu sur les marchandises suivantes : masques, vêtements, équipement de protection et instruments médicaux, machines et appareils nécessaires à la lutte contre la COVID-19 et il sera fait appel au Système intégré de gestion des douanes (SIGA).
- La suspension temporaire du recouvrement des taxes permet d'éviter la procédure bureaucratique à suivre pour obtenir une exemption officielle, mais celle-ci pourra être effectuée par la suite, le cas échéant. Cette mesure de suspension concerne, plus précisément, les droits de douane (lorsqu'ils s'appliquent) et les redevances prélevés sur le transfert de biens industrialisés et de services (ITBIS ou TVA).

République tchèque

- Exonération des droits de douane et des taxes pour l'importation ou l'admission temporaire de matériel médical, chirurgical et de laboratoire, conformément aux dispositions légales actuelles.

Serbie

- Les fonctionnaires de la douane sont tenus de coopérer avec les autres autorités compétentes aux points de passage des frontières, afin de garantir une mise en œuvre pleinement efficace des décisions prises par le gouvernement. Toutes les mesures liées à l'échange de marchandises sont suivies et appliquées par les autorités douanières.

Seychelles

- Accélérer le traitement et le dédouanement du fret médical urgent et des fournitures de secours en simplifiant les formalités.

Qatar

- Par décision de l'Émir, les denrées alimentaires et les fournitures médicales ont été exemptées de droits de douane pour six mois ; cette procédure a été publiée sur le site web de l'OGD et dans les journaux locaux.

Thaïlande

- Publication d'une directive sur les procédures douanières pour les envois faisant l'objet de dons aux hôpitaux et aux organisations publics.
- « Circuits verts » spéciaux pour l'importation de matériel médical et de matériel en lien avec la pandémie de COVID-19.
- Exemptions de droits pour les masques chirurgicaux, les masques anti-poussière et les matières premières utilisées pour produire des masques.
- Exemption de la TVA pour les importations de matériel médical et de matériel en lien avec la COVID-19, destinées aux hôpitaux et organisations publics.

Turquie

- Les marchandises importées par des institutions et organisations publiques, des associations travaillant dans l'intérêt public et des fondations exemptées d'impôts par le Conseil des ministres sont exonérées des droits de douane si elles sont destinées à être distribuées gratuitement aux personnes blessées dans une situation de crise ou souffrant d'une telle situation, à condition qu'elles demeurent la propriété de ces institutions. En outre, les marchandises dont les organisations caritatives ont besoin durant la crise sont également exonérées des droits à l'importation.

Union européenne

- La Commission européenne a adopté une décision relative à la franchise des droits à l'importation et à l'exonération de la TVA sur les importations octroyées pour les marchandises nécessaires à la lutte contre les effets de la pandémie de COVID-19 (matériel de protection, tests ou équipements médicaux tels que des ventilateurs). L'importation en franchise de droits et de TVA s'applique aux organisations étatiques (organes d'État, organes publics et autres organes régis par le droit public, notamment les hôpitaux, les organisations gouvernementales, les communes/villes, les gouvernements régionaux, etc.) et aux organismes à caractère charitable ou philanthropique approuvés par les autorités compétentes des États Membres. La franchise des droits d'importation et l'exonération de la TVA sont applicables du 30 janvier 2020 au 31 juillet 2020. La situation fera l'objet d'un examen avant la fin de cette période et, si nécessaire, elle pourra être prolongée en consultation avec les États Membres.

Uruguay

- Les réactifs, l'équipement et le matériel médicaux, ainsi que toute marchandise importée pour faire face aux situations d'urgence imputables à la COVID — 19 se verront réserver un traitement prioritaire absolu et il faudra en faciliter la circulation, sans préjudice des contrôles éventuels.
- La Résolution du 24 mars 2020 prise par le ministère de l'économie et des finances autorise l'importation et l'exportation temporaires de certaines marchandises. Ces marchandises seront exonérées de taxes et seront soumises à une procédure douanière simplifiée au titre du régime douanier spécial de l'aide humanitaire. La résolution no 20/20 de la Direction

nationale des douanes établit une procédure douanière simplifiée pour lesdites marchandises.

Vietnam

- Les marchandises importées aux fins de la prévention et du traitement de la COVID-19 font l'objet d'un dédouanement prioritaire.
- La douane vietnamienne a publié une liste des marchandises admissibles à une exonération de la taxe à l'importation aux fins de la prévention et du contrôle de l'épidémie de Covid-19.

II. Mesures visant à soutenir l'économie et assurer la continuité de la chaîne logistique

Allemagne

- Tant l'autorité douanière centrale que les autorités douanières locales ont constitué des équipes de crise pour assurer l'exécution générale des missions douanières. Afin de garantir la disponibilité du personnel à long terme, les tâches officielles des unités organisationnelles en contact direct avec les personnes impliquées (par ex. lors du dédouanement) ont été réduites aux questions strictement nécessaires.

Argentine

- Constituer des équipes de crise pour assurer la performance globale des opérations douanières.
- Prendre des mesures pour garantir la disponibilité du personnel dans le long terme. Mettre en œuvre un système de dédouanement 24/7.
- Introduire des mesures de facilitation en ce qui concerne l'exigence de présenter les originaux de documents ou d'oblitérer certains documents.
- Les personnes affectées par les activités et services déclarés essentiels dans l'urgence, comme les activités liées au commerce international, sont exemptes de se conformer aux "mesures d'isolation sociale, préventives et obligatoires" et de l'interdiction de se déplacer.
- Prolongation du calcul des délais de douane/dates d'exigibilité jusqu'au 26 avril 2020.

Australie

- La Force frontalière australienne (ABF) reconnaît que l'intégrité de la chaîne logistique, flux des marchandises compris, constitue une priorité absolue, avant, pendant et après le passage des frontières. L'ABF a mis en place un plan d'urgence pour garantir la gestion appropriée de toutes les priorités essentielles.

Bahreïn

- En fonction de la nature des tâches accomplies par les différents départements, il a été décidé de réduire de moitié les effectifs de la douane du Bahreïn. Les employés ont été répartis en deux équipes (A et B) qui alterneront sur une base quotidienne ou hebdomadaire, selon le programme de travail.
- Étant donné la multiplication des transactions commerciales par voie électronique, l'administration des douanes a renforcé ses effectifs de manière à pouvoir venir en aide aux opérateurs du commerce en ligne (DHL, FedEx, Aramex, etc.)

Bangladesh

- Un arrêté a été émis visant à accepter les documents sous format électronique pour la liquidation des marchandises importées de Chine. Cette mesure pourrait s'appliquer à d'autres pays aussi.

Bélarus

- Afin de prendre les mesures opérationnelles destinées à surmonter les conséquences négatives de la propagation du coronavirus 2019-nCoV, un « corridor vert » a été organisé pour certains biens essentiels, qui prévoit l'exécution des opérations douanières en priorité

et dès que possible aux postes de contrôle douanier, et la possibilité de prolonger l'horaire de travail de ces postes, si le besoin s'en fait sentir.

Belgique

- L'Administration des douanes figure dans la liste des services essentiels et elle continuera donc d'assumer sa fonction de base, qui est de protéger les intérêts de l'Union et de faciliter le commerce.

Bosnie-Herzégovine

- Tous les bureaux de douane de Bosnie-et-Herzégovine travaillent à temps plein et les procédures d'importation et d'exportation sont réalisées dans le délai le plus court possible tout en observant la législation applicable, la priorité étant donnée au traitement des envois relatifs à la lutte contre la pandémie de COVID-19.

Brésil

- Création d'un Centre opérationnel des douanes pour la gestion de crise. Il est chargé de superviser, de surveiller et d'orienter les processus douaniers.

Bulgarie

- Les frontières de la République de Bulgarie demeurent ouvertes à la circulation des camions mais la circulation est impossible à certains points de passage, en raison des restrictions imposées par les pays voisins et de la fermeture des postes frontaliers de ces pays.
- Les conducteurs de camions immatriculés à l'étranger qui livrent des marchandises en Bulgarie doivent décharger leurs marchandises et quitter le pays le plus vite possible en limitant au maximum leurs contacts sociaux durant leur séjour.

Cameroun

- Les échanges commerciaux se poursuivent avec l'étranger, notamment avec les pays enclavés voisins (le Tchad, la République Centrafricaine) desservis par le transit, sans préjudice du contrôle sanitaire des conducteurs.
- Par ailleurs, à court terme, il est également envisagé :
 - l'allègement de l'exigence de certains documents commerciaux ;
 - la suspension de la perception des intérêts correspondant au paiement tardif des droits de douane et taxes ; et
 - la définition de mesures concertées avec la chaîne logistique nationale, pour assurer la continuité du service, en cas de mise en œuvre par le Gouvernement de mesures de confinement total.

Canada

- Le 19 mars 2020, l'Agence des services frontaliers du Canada a commencé à autoriser un délai de grâce de 45 jours ouvrables pour les marchandises importées nécessitant des déclarations de compte. L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) suspend du 11 mars au 14 mai 2020 les sanctions pour déclaration tardive dans le cadre de mainlevées reposant sur une documentation minimale. Ce délai de grâce sera revu selon l'évolution de la situation.

- Le 20 mars 2020, en collaboration avec nos partenaires américains et dans le cadre des efforts déployés par le Canada pour empêcher la propagation de la COVID-19 tout en préservant la continuité de la chaîne logistique mondiale, le Canada a annoncé que, à compter du 21 mars 2020, les personnes fournissant au cours de leur séjour au Canada des services commerciaux essentiels (les chauffeurs de camions, par exemple), dans le cadre de la chaîne logistique mondiale, peuvent entrer sur le territoire canadien si elles ne présentent pas de symptômes de la COVID-19. Les personnes présentant des symptômes de la COVID-19 sont interdites d'entrée sur le territoire canadien.
- Le 27 mars 2020, le Canada a commencé à autoriser les entreprises à reporter jusqu'au 30 juin 2020 les paiements des sommes relatives à la taxe sur les produits et services et à la taxe de vente harmonisée recueillies sur leurs ventes, ainsi que les droits de douane exigibles sur leurs importations. Les importateurs sont néanmoins toujours tenus de transmettre les déclarations de compte dans les délais requis.
- Au titre des pratiques soumises en réponse à la COVID-19, l'ASFC a fourni un exemple du matériel de communication qu'elle utilise pour partager des informations avec les opérateurs commerciaux et les acteurs de l'industrie pendant cette période.

Chine

- Soucieuse de promouvoir le développement social et économique dans le cadre des mesures actuelles de lutte contre l'épidémie, l'Administration générale des douanes chinoises (AGDC) a mis en place des politiques et des mesures visant notamment à assurer un dédouanement plus rapide, réduire au maximum les interférences liées au contrôle douanier, veiller au bon fonctionnement des services de certification et accélérer l'accès au marché des produits agricoles importés, notamment pour aider les entreprises à reprendre leurs activités et dynamiser la croissance du commerce extérieur.

Corée

- L'Administration des douanes de la Corée (KCS) a créé et mis en service dans les principaux bureaux des douanes du pays des Centres de soutien pour le dédouanement en relation avec la COVID-19, en concentrant ses ressources sur la sauvegarde de la chaîne logistique mondiale à travers la facilitation pour les importateurs et les exportateurs des départs et des arrivées de matières premières.
- La KCS a constitué à titre temporaire des équipes de soutien chargées du dédouanement en urgence des matières premières qui sont postées dans divers bureaux de douanes.
- La KCS autorise un transport direct du fret vers les unités de fabrication et ce, sans passer par le terminal, ce qui permet de régler les problèmes de retards au niveau du déchargement et de manque d'espace dans les aéroports et dans les ports.
- La KCS a adopté une panoplie de mesures d'allègements fiscaux pour les entreprises qui importent des matières premières destinées à la production nationale. Ces mesures comprennent notamment la prolongation du délai applicable au paiement des droits, la possibilité de payer les droits en plusieurs fois et l'obtention d'une ristourne sur les droits le jour même où la demande est déposée.
- La KCS accorde temporairement et à titre exceptionnel une baisse des droits tarifaires sur les importations des principaux matériels nécessaires à l'industrie automobile, en appliquant à ces droits les coûts du transport maritime et non les coûts plus élevés du transport aérien.

- La KCS a mis en place le « Manuel UNI-PASS de réponse en situation de crise » (UNI-PASS est l'appellation du système coréen de dédouanement électronique) pour empêcher toute interruption qui serait due à l'absence des administrateurs du système et à la clôture des bureaux consécutives à l'épidémie de COVID-19.

Danemark

- Les activités de l'Administration des douanes du Danemark se poursuivent malgré la pandémie de COVID-19. Les importations, les exportations et le transit de marchandises n'ont pas été interrompus. L'Administration des douanes demeure présente aux frontières, pour y assurer le dédouanement et les contrôles douaniers. Le bureau de dédouanement sont ouverts mais certains ont adapté leur horaire d'ouverture en raison des modifications des itinéraires de ferrys et de la diminution des déplacements de voyageurs.

El Salvador

- Les secteurs de la logistique, du stockage, de la distribution et du transport de marchandises sont considérés comme des acteurs stratégiques et fondamentaux pour le fonctionnement du commerce régional, et essentiels pour satisfaire et garantir la sécurité alimentaire et sanitaire (chaîne logistique).
- Afin d'assurer la chaîne logistique et son bon fonctionnement pour éviter la pénurie de toutes sortes de marchandises et services dans le pays, les compagnies de transport peuvent employer le personnel nécessaire, par exemple des conducteurs âgés de plus de 60 ans.
- Conformément au Protocole national pour la mobilité et la logistique des marchandises, lorsqu'il est établi que le conducteur chargé du transport de fret présente des signes de mauvaise santé et qu'il y a lieu d'appliquer les protocoles de santé établis par l'OSI (Oficina de Salud Internacional – Bureau de la santé internationale) et le MINSAL (Ministro de Salud – ministère de la Santé), l'administration des douanes gèrera et organisera le changement de conducteur du moyen de transport afin d'assurer la continuité du service.
- En vertu de l'état d'urgence national déclaré par décret législatif, la direction générale de la douane suspend les échéances et délais légaux applicables aux procédures administratives élaborées par cette direction générale et par les différentes administrations et délégations douanières et ce, pour une période de 30 jours à compter du jour de l'approbation du décret susmentionné.

Équateur

- Compte tenu de l'état d'urgence lié à la COVID-19, une table ronde de facilitation des échanges a été constituée. Elle est appelée à tenir des réunions virtuelles quotidiennes et à surveiller l'évolution du commerce international.
- Des domaines de travail prioritaires ont été retenus sur la base du nombre d'employés nécessaire pour assurer la pérennité des opérations (face-à-face ou télétravail). Des superviseurs de haut niveau ont été désignés à la tête de ces 10 domaines retenus et ils sont habilités à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour résoudre les problèmes et coordonner le travail des fonctionnaires pour qu'une série de critères conformes aux lignes directrices de la Direction générale soient respectés.
- Prorogation de 20 à 40 jours ouvrables des délais de paiement pour les opérateurs commerciaux étrangers autorisés à bénéficier du dédouanement avec paiement garanti.

- Restructuration d'office des droits associés aux procédures de paiement qui expirent pendant l'état d'urgence décrété face à la COVID-19.
- Autorisation de soumettre des documents au format PDF (si pas de possibilité de passer par un guichet unique) dans le cadre de procédures de commerce extérieur, dont les certificats d'origine pour les exportations.
- Présentation de garanties douanières en PDF, sous réserve d'acceptation électronique par les compagnies d'assurance.
- Application d'une procédure de gestion des risques pour alléger l'inspection physique des marchandises.

Espagne

- Le Décret-loi royal 8/2020 du 17 mars (sur les mesures d'urgence extraordinaires adoptées pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la COVID-19) prévoit la possibilité de réaliser le dédouanement dans d'autres bureaux de douane, pour les opérateurs ne bénéficiant pas encore d'une autorisation de dédouanement centralisé.
- En se basant sur l'analyse des risques, il a été décidé de maintenir le contrôle du trafic illicite.
- Des mesures d'assouplissement ont été prises pour éviter les déplacements non essentiels des personnes :
 - Garanties. L'exemplaire original n'est pas nécessaire pour soumettre une garantie.
 - EUR-1. Les certificats de circulation sont délivrés a posteriori.
 - Dans les cas justifiés, le tampon du Carnet A.T.A est remplacé par une procédure électronique.
 - Le cachet, dans le régime de transit, peut être remplacé par une description détaillée des marchandises qui permet leur identification.
 - Une copie des certificats d'origine préférentielle est acceptée en version papier ou électronique lorsqu'il est impossible de produire les certificats originaux. Lorsque la situation redeviendra normale, les importateurs devront toutefois demander aux exportateurs l'original des certificats correspondants. La Commission européenne a adopté des mesures extraordinaires en coordination étroite avec les partenaires commerciaux préférentiels de l'UE, afin de garantir une pleine application des accords commerciaux préférentiels de l'UE.

Des contrôles a posteriori seront effectués dans ces situations pour garantir le respect de la réglementation douanière.

Estonie

- Tous les postes frontières sont ouverts pour le moment. L'accès est permis au transport international de marchandises (denrées alimentaires et matériel médical) ainsi que pour les fournisseurs de services indispensables, par ex. les fournisseurs de carburant.

États-Unis d'Amérique

- L'Administration des douanes et de la protection des frontières des États-Unis (CBP) continue de dialoguer avec les Centres de prévention et de contrôle des maladies (CDC) et avec les parties prenantes de l'industrie pour ne pas interrompre les flux commerciaux légitimes à destination et en provenance des États-Unis.
- La CBP a activé son Centre d'intervention d'urgence pour l'assister face à la flambée de COVID-19. Cette activité en service 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 fait appel aux

représentants de tous les bureaux pour gérer les équipements d'intervention d'urgence et coordonner les informations et les ressources.

Finlande

- La circulation des marchandises ne fait l'objet d'aucune restriction.

France

- Sur le site Web de la douane française, à l'adresse www.douane.fr, une page spéciale a été créée pour les opérateurs dans le cadre du plan de gestion de la pandémie de COVID-19 : <https://www.douane.gouv.fr/dossier/informations-coronavirus-covid-19>.
- Comme cela apparaît dans la page dédiée à la COVID-19, il n'y a pas de restrictions à l'importation des marchandises et les bureaux de douane fonctionnent quasi-normalement mais avec des effectifs réduits, compte tenu des mesures de confinement. Ainsi, en cas de besoin de joindre la douane, le contact par voie électronique doit être privilégié (les procédures de dédouanement sont quasiment toutes dématérialisées et les délais de dédouanement, sauf sélection pour contrôle, se limitent en quelques minutes avant obtention de la mainlevée).
- Il existe aussi un plan de continuité de l'activité (PCA) pour l'administration des douanes françaises, en cas de situation compromettant le fonctionnement normale de l'activité de la douane.

Géorgie

- Les formalités douanières liées à la circulation internationale du fret terrestre, ferroviaire, aérien et maritime ne sont soumises à aucune restriction mais des contrôles en relation avec la Covid19 sont mis en œuvre aux frontières par les services d'hygiène pour les conducteurs/le personnel qui assure(nt) le transport du fret.

Grèce

- Les bureaux des douanes ont reçu pour consigne de faire travailler le personnel en équipes alternées afin d'empêcher la propagation de l'affection et de préserver le fonctionnement des bureaux des douanes si un incident survenait dans l'une des équipes.

Guatemala

- D'après les décisions du Gouvernement guatémaltèque, les employés de la douane comptent parmi les entités publiques et privées exemptées des restrictions de mobilité et peuvent ainsi continuer à exercer leurs fonctions pour le bien du pays.
- Quant aux travaux de la table ronde/groupe de coopération public/privé sur les questions douanières, une communication permanente est assurée.

Inde

- Un service de dédouanement 24x7 a été mis en œuvre dans tous les postes de douane pour éviter toute interruption de la chaîne d'approvisionnement.
- Tous les services des douanes ont été invités à faire preuve d'une plus grande raison lorsqu'ils manipulent des marchandises provenant de zones affectées, à réduire les temps nécessaires pour remplir les déclarations d'importation et à renoncer à percevoir des pénalités en cas de retards justifiés.

- Un guichet unique spécial COVID-19 a été ouvert sur le site Internet du Conseil central des impôts indirects et des douanes (CBIC) pour les importations/exportations afin de faciliter la résolution rapide de problèmes auxquels pourraient se trouver confrontés importateurs et exportateurs.
- Un point de contact a été désigné dans chaque zone douanière de l'Inde à qui on peut s'adresser pour toute question concernant le dédouanement de marchandises.
- Les commissaires en chef des zones douanières ont demandé aux responsables locaux (Dépôts terrestres de conteneurs et gares de conteneurs de marchandises) de renoncer aux frais de surestaries pendant la période de confinement.
- Afin de tenir compte des difficultés dues à l'indisponibilité de papiers timbrés pendant la phase de confinement, l'exigence de différents types de garanties a été levée. Les opérateurs peuvent présenter leurs engagements sur papier ordinaire au lieu d'une garantie.
- Il a été demandé de faire un effort spécial pour annuler les remboursements et les ristournes de droits de douane afin d'apporter un secours immédiat aux entités commerciales, en particulier aux MPME, frappées par la COVID-19.
- Les marchandises importées au titre d'accords de libre-échange peuvent être dédouanées sans production de l'original du certificat d'origine.

Indonésie

- Le gouvernement a assoupli diverses restrictions à l'importation et à l'exportation, en particulier pour les opérateurs dignes de confiance (sociétés affichant un niveau de conformité élevé). La réduction des restrictions à l'importation vise à accélérer les importations de matières premières ou de produits semi-finis destinés aux producteurs locaux. D'un autre côté, le gouvernement espère augmenter les exportations et la compétitivité en limitant les restrictions à l'exportation.

Iran

- Extension des heures d'ouverture de nombreux bureaux de douane et points de passage frontaliers pendant les vacances et les week-ends afin d'éviter de retarder le mouvement des envois et de limiter la densité de personnes à ces endroits.

Italie

- Une section nommée EMERGENZA COVID 19 a été créée sur le site internet de l'Agence italienne des douanes et monopoles (www.adm.gov.it) et contient les informations suivantes :
 - Les directives du Directeur général relatives aux quatre secteurs d'activités de base (douanes, énergie et alcools, tabac et jeux) à l'attention des associations professionnelles commerciales et des parties prenantes concernées.
 - Des communiqués rédigés par les directions techniques centrales des douanes concernant les secteurs d'activités de base spécifiés ci-dessus ; et
 - Toutes informations concernant les heures d'ouverture des bureaux des douanes en rapport avec l'état d'urgence actuel.

Japon

- Flexibilité des régimes douaniers :
 - Les importateurs/exportateurs et les agents en douane devant opérer en télétravail dans le cadre des contre-mesures liées à la COVID-19, peuvent, sur la base d'une consultation préalable avec la douane, déposer les déclarations d'importation/d'exportation dans le bureau le plus pratique d'accès pour eux si, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, il leur est difficile de déposer la déclaration en douane dans le bureau de douanes désigné.
 - Les importateurs/exportateurs sont dispensés de l'apposition sur certains documents d'un cachet par ailleurs obligatoire en temps normal si l'apposition du cachet est délicate dans le contexte de la COVID-19,
 - S'il est délicat, à cause de la pandémie, de fournir les originaux de certains documents devant être soumis à la douane au moment de l'importation/l'exportation, il est possible de les transmettre par voie électronique.
 - Assouplissement du délai de soumission du certificat d'origine, entre autres.
 - Assouplissement pour le dépôt d'une garantie financière, en prolongeant le délai imparti pour le paiement des droits.

Malaisie

- Tous les ports maritimes et les aéroports restent ouverts pour le commerce régulier. Les frontières terrestres restent aussi ouvertes pour les véhicules commerciaux. Toutefois le mouvement des personnes est restreint.
- Etroite collaboration avec les autres services officiels pour faciliter les échanges et le mouvement des marchandises.

Maldives

- Afin de faciliter et d'accélérer la mainlevée et la mise sur le marché des marchandises, toutes les vérifications matérielles sont basées sur la gestion des risques, ce qui permet de n'examiner que les envois nécessaires.
- L'équipe médias des douanes a œuvré au quotidien afin d'informer les parties prenantes concernées des modifications qui ont été apportées, telles que les changements d'horaire du service et des droits d'importation.

Maurice

- Système de paiement différé - Les douanes encouragent les entreprises et tout particulièrement les PME à adhérer à ce système, dans le cadre duquel elles autorisent la mainlevée des marchandises, notamment les produits soumis à accises, sans paiement des droits et taxes au moment de la livraison ; les opérateurs ont jusqu'au 7 du mois suivant pour s'en acquitter.
- Régime de suspension des droits et taxes - Les douanes ont facilité les conditions d'approbation des entrepôts/entités/locaux sous douanes. Cette procédure permet aux opérateurs économiques d'entreposer des marchandises pendant 24 mois maximum et de ne payer les droits et taxes que lorsque celles-ci quitteront l'entrepôt sous douanes.
- Renonciation aux pénalités et intérêts pour retard de paiement - Compte tenu du confinement imposé à Maurice, les acteurs qui ne sont pas en mesure de s'acquitter des droits de douane, droits d'accises et taxes avant la date limite prévue par le Système de

paiement différé, ont été exemptés du paiement des pénalités ou intérêts dus pour retard de paiement. Les frais d'entreposage ont été supprimés pour les acteurs qui n'ont pas pu recevoir leurs envois pendant le couvre-feu sanitaire et le confinement.

- Un communiqué a été posté sur le site web de l'autorité fiscale de Maurice et un canal de communication a été créé entre les douanes et les partenaires externes pour le bon déroulement des opérations. Les opérateurs économiques ont reçu une adresse électronique et un n° de téléphone spécifiques pour pouvoir prendre contact avec les douanes à tout moment en cas d'urgence.
- L'utilisation du matériel de détection non intrusif tel que les machines à rayons X a été optimisée afin que les agents des douanes procèdent le moins possible à des contrôles physiques.

Mexique

- Le personnel a des horaires décalés depuis le 25 mars, avec la présence de deux fonctionnaires par zone pour chaque période, afin de pouvoir assurer les services vis-à-vis des usagers, le cas échéant.
- Des voies de communication permanentes sont maintenues avec le CBP (EU) ainsi qu'avec d'autres agences aux frontières.

Moldavie

- Afin de garantir un dédouanement rapide, tous les bureaux des douanes travaillent sans interruption (7 jours sur 7 et 24 heures sur 24) et toutes les procédures d'importation et d'exportation sont menées à bien dans les meilleurs délais possibles.
- Afin de faciliter une mainlevée fluide et rapide des marchandises en vue de leur mise sur le marché, tous les examens physiques reposent sur la gestion des risques, ce qui permet de n'examiner que les articles nécessaires.
- Les certificats d'origine préférentielle des marchandises qui sont présentés sous la forme de copies (sous format papier ou par voie électronique) ou qui sont authentifiés par une signature électronique (copie ou signature d'origine) bénéficient de la même validité que les originaux.

Népal

- Tous les bureaux de douane fonctionnent normalement avec le personnel douanier adéquat.
- Aux fins du dédouanement, les copies de documents sont acceptées et peuvent être soumises en ligne.
- Les critères de gestion des risques sont actualisés régulièrement et le pourcentage des circuits verts et jaunes a été augmenté.
- L'équipe d'intervention rapide assure la coordination avec le secteur privé, les agences concernées et les fonctionnaires de la douane et ce, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Niger

- Facilitation de paiement.
- Suspension des pénalités en cas de retard des paiements.

Nouvelle-Zélande

- La Nouvelle-Zélande prend des mesures pour assurer la continuité du flux des marchandises transfrontalières. Pour maintenir ouvertes les routes du fret maritime, les mesures imposées à la frontière ne s'appliquent pas aux navires de charge ni aux membres d'équipage de ces navires. La Nouvelle-Zélande maintient ses frontières ouvertes aux produits internationaux et les fonctionnaires de la douane continuent d'être disponibles pour faciliter une circulation rapide des marchandises aux frontières.

Oman

- L'exigence de fournir des certificats d'origine originaux a été suspendue.
- Les documents accompagnant les marchandises seront considérés comme des originaux sans nécessité de percevoir la garantie normalement requise.
- La douane continue à gérer les risques pour toutes les opérations d'importation, exportation, et de transit. Toutefois, l'exigence visant à fournir des documents papier pour le contrôle documentaire (circuit jaune - risque moyen) a été suspendue. La gestion des risques se poursuivra en utilisant deux circuits: le vert et le rouge.
- Le nombre d'employés a été réduit de 30% par le biais de plages horaires structurées, de sorte que le travail puisse se faire 24h/24.

Pakistan

- Dédouanement des marchandises 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, aux postes frontières terrestres, ainsi que dans les ports et aéroports ; garantie de dédouanement accéléré des médicaments, denrées alimentaires et matériel nécessaires pour le traitement de la COVID-19.
- Une adresse de courrier électronique dédiée a été créée pour permettre aux autorités douanières de répondre aux demandes liées aux échanges commerciaux et aux réclamations en cas de redressement.
- Le gouvernement a étendu la date limite de dépôt des déclarations de marchandises..

Qatar

- Le nombre d'employés présents sur le terrain a été réduit à 20 % des effectifs totaux grâce à des horaires de travail structurés permettant d'assurer les tâches nécessaires 24 heures sur 24. Les 80 % restants des effectifs totaux ont été placés en télétravail et assurent toutes les mesures techniques nécessaires.
- Un certain nombre de réunions ont été organisées par téléconférence ou sur les médias sociaux pour rassurer le public au sujet du déroulement des importations et exportations et du rôle que jouent les douanes pour que le marché local reçoive tous les biens nécessaires.

République Dominicaine

- La Direction générale des douanes (DGA) a adopté les mesures suivantes:
 - Exonération de la surtaxe pour retard de déclaration (Art. 52 de la loi n° 3489) sur demande adressée à l'administration des douanes, qui en coordonnera la mise en œuvre.
 - Les jours compris entre le vendredi 20 mars 2020 et trois (3) jours ouvrables après la levée de l'état d'urgence nationale ne seront pas pris en considération dans le calcul du nombre de jours de stockage des marchandises dans les entrepôts sous douane,

quelles qu'en soient les modalités (entrepôt fiscal, réexportation ou groupage de marchandises).

- Le guichet unique pour le commerce extérieur (VUCE) continue de fonctionner normalement. Les institutions acceptent des copies des certificats phytosanitaires et zoosanitaires qui sont examinées au moyen du système. Plusieurs canaux ont été mis en place pour pallier la fermeture des services d'autorisation par le VUCE, afin que les importateurs et les exportateurs puissent planifier les contrôles (si nécessaire) et suivre la procédure d'autorisation portuaire.

République tchèque

- Flexibilité en ce qui concerne la prolongation des délais, des échéances et de la validité des documents, des certificats et des déclarations.
- Facilitation des procédures et des formalités douanières, conformément aux dispositions légales actuelles.
- Le bureau de douane acceptera la validité d'un carnet ATA déjà expiré ou dont le délai fixé pour la réexportation des marchandises du territoire de l'Union a expiré, dès lors que ce délai est affecté par un état d'urgence déclaré ;
- Les importations de marchandises de l'Union exportées temporairement sous couvert de carnets ATA seront exonérées de droits et taxes même en cas de réimportation après l'expiration du délai fixé ou de la validité du carnet ATA, dès lors que leur réimportation a été rendue impossible par un état d'urgence.

Serbie

- En dépit de la fermeture de certains points de passage des frontières, la Serbie maintient ses opérations dans certains bureaux et cellules des douanes aux frontières ainsi que dans les cellules douanières aux points de passage de la frontière administrative aux fins du commerce des marchandises.

Seychelles

- Le port est opérationnel et le personnel douanier est au travail pour assurer le traitement rapide des importations et exportations, en accordant la priorité aux expéditions directement associées à la pandémie de COVID-19.

Singapour

- S'assurer que nous maintenons et pérennisons à un haut niveau notre chaîne d'approvisionnement mondiale et que nous continuons à faciliter les mouvements de marchandises, y compris les biens de première nécessité.
- Diviser les équipes pour réduire au minimum les contacts croisés entre membres du personnel, en accord avec la planification de la continuité des opérations.

Thaïlande

- Extension des délais pour les procédures douanières: 1) Réexportation des marchandises sous régime d'admission temporaire ; et 2) Extension de la période de stockage dans les entrepôts sous douane, zones franches et zones de libre échange.

Union européenne

- Afin de s'assurer que toutes les frontières intérieures de l'UE demeurent ouvertes au fret et de garantir les chaînes d'approvisionnement pour les produits de première nécessité, la Commission européenne a publié le 16 mars 2020 les Lignes directrices relatives aux mesures de gestion des frontières afin de protéger la santé et de garantir la disponibilité des biens et des services essentiels. Ce document vise à instaurer un processus de coopération dans toute l'UE afin de garantir que l'ensemble du fret et notamment, mais pas seulement, les produits essentiels tels que les denrées alimentaires et les fournitures médicales, parviennent rapidement et sans retard à destination.
- Conformément aux Lignes directrices, les mesures de contrôle ne devraient pas porter préjudice à la continuité de l'activité économique et préserver le fonctionnement des chaînes d'approvisionnement. La libre circulation des marchandises est essentielle pour maintenir la disponibilité des biens, s'agissant notamment des produits de première nécessité tels que les denrées alimentaires et notamment le bétail ou les fournitures et équipements médicaux et de protection essentiels. Les déplacements professionnels en relation avec le transport des marchandises et les services doivent être autorisés. Il convient donc de faciliter le passage en toute sécurité des frontières internes et externes pour les travailleurs du secteur des transports, y compris les conducteurs de camions et de trains, les pilotes et le personnel navigant. C'est un élément déterminant pour garantir la circulation adéquate des marchandises et du personnel essentiel.
- Les États membres de l'UE ont été tenus de désigner au plus vite tous les points de passage aux frontières intérieures du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) ainsi que d'autres points de passage, s'il y a lieu, qui auront le statut de points de passage frontaliers pour les voies réservées et ce, à l'intention des services de transport terrestres (ferroviaires et routiers), maritimes et aériens.
- Le passage aux points ainsi désignés, y compris les contrôles sanitaires et autres auxquels sont soumis les travailleurs du secteur des transports, ne devrait pas durer plus de 15 minutes aux frontières terrestres intérieures. Les points de passage frontaliers pour les voies réservées devraient être ouverts à tous les véhicules de transport de marchandises, quel que soit le type de marchandises qu'ils transportent.
- Les États membres de l'UE devraient prendre les mesures qui s'imposent pour suspendre immédiatement, à titre temporaire, tout type de restriction d'accès au réseau routier existant sur leur territoire (interdictions de circuler le week-end ou la nuit, interdictions sectorielles, etc.) pour le transport routier de marchandises et pour la nécessaire libre circulation des travailleurs du secteur des transports.
- Les travailleurs du secteur des transports devraient être autorisés, indépendamment de leur nationalité et de leur lieu de résidence, à franchir les frontières intérieures. Il convient de lever les restrictions telles que la restriction des déplacements et la mise en quarantaine obligatoire des travailleurs du secteur des transports, sans préjudice des mesures proportionnées et spécifiquement adaptées que les autorités compétentes pourraient prendre pour réduire au minimum les risques de contagion.
- La Commission européenne a publié à l'intention des parties prenantes concernées des Lignes directrices concernant les solutions concrètes qu'offre le cadre juridique actuel et ce, afin de garantir une application uniforme du Code des douanes communautaire, y compris en ces temps de crise. Ces Lignes directrices portent sur l'application des dispositions douanières relatives au processus douanier de prise de décision, aux régimes douaniers et aux formalités douanières.

- Les services de la Commission se sont penchés sur la possibilité d'accepter des copies des certificats d'origine et d'optimiser le recours au statut d'exportateur agréé en remplacement des certificats officiels. Ces dispositions ne s'appliqueront que pendant la période de crise et sous certaines conditions. Les partenaires commerciaux de l'UE ainsi que les États membres de l'UE ont présenté dans le détail la manière dont ils comptaient procéder afin d'assurer la coordination et l'échange mutuel d'informations sur les dispositions prises. Cette approche, décrite dans une [note d'information](#), est déjà opérationnelle entre plusieurs États membres et pays partenaires de l'UE. Les tableaux joints, relatifs aux [Etats membres de l'UE](#), aux [pays de la zone pan-euro-méditerranéenne](#), et aux [autres pays partenaires commerciaux de l'UE](#) présentent les informations qui ont été communiquées à la Commission concernant les mesures exceptionnelles mises en place aux fins de l'émission de certificats d'origine durant cette période de crise et la situation au regard de l'adoption de ces mesures.

Uruguay

- Ne sont pas visés par l'interdiction d'entrer dans le pays les équipages d'aéronefs, les pilotes de navires et les chauffeurs affectés au transport international de biens, de marchandises, de courrier et de matériel, ainsi que ceux qui acheminent l'aide humanitaire.
- Le passage des marchandises aux frontières et aux postes de contrôle frontalier est assuré dans les ports et les aéroports.

Vietnam

- Les formalités et les services publics fournis par la douane vietnamienne pour l'importation, l'exportation et le transit de marchandises n'ont pas été suspendus dans le cadre de la flambée de la COVID-19. Le système de dédouanement fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Le contrôle douanier est effectué au moyen de la télévision en circuit fermé, des systèmes de gestion des marchandises et de l'automatisation, y compris le guichet unique national.
- La douane vietnamienne conserve un nombre minimum d'agents dans des équipes de travail distinctes pour chaque division et bureau, afin d'assurer l'efficacité et l'efficience du dédouanement et du contrôle. Les équipes de travail sont organisées de manière à pouvoir remplacer une équipe par une autre si l'on découvre qu'un agent a été infecté par le virus. Cette mesure vise à réduire les risques quand un agent d'une équipe est infecté par la COVID-19 ; dans un tel cas, toutes les personnes travaillant dans l'équipe seraient alors strictement mises en quarantaine et isolées.

III. Mesures visant à protéger le personnel des administrations douanières

Afrique du Sud

- La sécurité des douaniers (et autres fonctionnaires) est essentielle aux yeux du South African Revenue Service, au même titre que celle des opérateurs commerciaux et des voyageurs. Le SARS exhorte donc ces derniers à limiter les contacts directs avec le personnel douanier. Par conséquent, lorsqu'ils le peuvent, les opérateurs commerciaux devraient favoriser les voies numériques.
- De plus, Le SARS propose un service d'appel gratuit (Wellness) qui répond aux questions sur la COVID-19.

Allemagne

- L'utilisation d'équipements de protection individuelle tels que des gants, des masques, etc. est obligatoire pour les fonctionnaires de la douane. Les mesures d'hygiène adaptées doivent également être appliquées. Les employés dont la présence n'est pas absolument nécessaire sont mis en disponibilité.

Angola

- Maintenir les lieux de travail frais et propres. Les guichets des services publics doivent être nettoyés au moins deux fois par jour.
- Les réunions doivent être annulées et remplacées par des vidéoconférences ou d'autres moyens de communication à distance, ce qui permet d'éviter le rassemblement de personnes et de réduire la probabilité de transmission du virus.
- Éviter de partager des effets personnels tels que des couverts, des assiettes, des verres ou des bouteilles.
- Les fonctionnaires des zones de service public doivent adopter des mesures de protection individuelle en utilisant des masques, des gants, du gel hydro-alcoolique ou un autre antiseptique similaire, et disposer de serviettes en papier.
- Le nombre de personnes présentes à l'intérieur des bureaux de l'administration fiscale, des postes frontières et des bureaux de la douane respectifs doit être limité au nombre de guichets de service disponibles, les autres personnes devant attendre à l'extérieur.
- Il est recommandé d'utiliser des canaux de services qui ne sont pas en contact direct (centre de contact, portail des contribuables, paiements en ligne et aux guichets automatiques).

Argentine

- Fournir au personnel des équipements de protection individuelle (EPI) comme les masques, gants, désinfectants, etc.
- Appliquer des mesures de distanciation sociale.
- Recours à un personnel nécessaire minimal pour exécuter les opérations essentielles.
- Veiller au strict respect des réglementations sanitaires dans les lieux/bureaux désignés comme zones douanières principales et préserver la santé du personnel des douanes, des assistants commerciaux et du Service des douanes, leurs représentants et leurs dépendants, les importateurs, les exportateurs et autres personnes qui interagissent avec le Service des douanes.
- Contrôler tous les jours la température corporelle des personnes qui pénètrent dans les lieux/bureaux désignés comme zones douanières principales ainsi que du personnel

douanier au début et à la fin de chaque journée de travail afin d'assurer des mesures de prévention extrêmes. En cas de fièvre (38° C) ou plus, avec ou sans autre symptôme (détresse respiratoire, toux, maux de tête, perte de l'odorat), aucune prise de fonction ne doit être assurée et le personnel de santé doit être avisé.

- Le télétravail doit être privilégié pour toutes les tâches et fonctions qui le permettent.
- Dans tous les ports, aéroports, postes frontaliers et autres points opérationnels dans le pays, l'ensemble du personnel du Service des douanes doit avoir pris connaissance d'un plan d'urgence COVID-19.
- Les agents des douanes qui appartiennent à des groupes à risques (femmes enceintes, personnes âgées de plus de 60 ans, personnes atteintes de pathologies cardiaques, respiratoires, diabétiques, ou immunodéprimées) ne doivent pas assurer de services en face-à-face.

Australie

- L'Australie fournit des informations sur la COVID-19 aux professionnels et ce, via différents canaux de communication, et notamment des fiches d'information ou des communiqués réguliers des hauts fonctionnaires dont le Commissaire, le Secrétaire et le Directeur général de la santé de l'ABF.
- Le personnel est encouragé à bien se laver les mains et ces informations sont affichées sur tous les lieux de travail.
- Lorsqu'ils s'adressent à un voyageur ou à une personne de l'équipe qui est malade, les membres du personnel doivent porter un masque chirurgical, une blouse intégrale jetable, des gants et une protection pour les yeux, conformément aux directives applicables sur le lieu de travail. Pour être efficace, les EPI doivent être utilisés correctement. Si le personnel est tenu de porter des EPI, il faut lui montrer comment mettre, enlever et jeter tous les EPI.

Azerbaïdjan

- Le personnel a été formé par des spécialistes du ministère de la santé.
- Le personnel est tenu d'utiliser le matériel de protection individuelle, par exemple des gants, des masques, des combinaisons et des lunettes.
- Des mesures d'hygiène adaptées sont prises, par exemple le lavage et la décontamination des mains ou la décontamination des surfaces et des lieux publics.
- Les camions et autres véhicules sont décontaminés.
- Les employés dont l'activité n'est pas essentielle sont en disponibilité.

Bahreïn

- Étant en première ligne, les douaniers sont confrontés à ce virus pandémique. Par conséquent, la douane de Bahreïn les a équipés de vêtements de protection, de masques, de gants, ainsi que de produits désinfectants pour eux et pour leurs locaux.
- Les agents ont été formés et entraînés à détecter les symptômes du virus et à prendre conscience de l'importance de gérer la situation et de traiter toute personne qui l'aurait contracté. La procédure de rapport leur a également été exposée.
- La douane de Bahreïn a recours aux nouvelles technologies et fait appel aux dernières applications informatiques pour tenir des réunions virtuelles et communiquer à distance.
- Les employés souffrant de maladies chroniques et les femmes enceintes, pour qui le virus est dangereux, ne doivent plus se rendre sur leur lieu de travail. Ils effectuent depuis leur domicile les tâches qui leur sont confiées.

- S'agissant des agents en douane, la douane de Bahreïn a mis l'accent sur le dédouanement des envois et le paiement électronique à distance et elle a diffusé les numéros du centre d'appel et du service d'aide aux usagers afin d'éviter toute présence physique.

Belgique

- L'Administration a pris des mesures drastiques de protection fondées sur le principe de distanciation sociale. Le personnel du département de la législation, des services centraux, du service contentieux et poursuites judiciaires, ainsi que tous les fonctionnaires autres que les douaniers de première ligne travaillent depuis leur domicile. Les agents de terrain, quant à eux, travaillent en effectif réduit afin de limiter les contacts.
- L'Administration des douanes belge a adopté des mesures temporaires d'exonération de la TVA et des droits de douane pour les dons d'équipements de protection pour le personnel. L'exonération se fonde sur les articles 57 – 58 du Règlement 1186/2009.

Brésil

- Instructions données à tous les agents des douanes sur la nécessité de porter les EPI (équipements de protection individuelle) : gants, lunettes, masques.

Bulgarie

- Le recours au service électronique est recommandé.

Cameroun

- Mise en service totale sur toute l'étendue du territoire national de CAMCIS, nouveau système d'information douanier du Cameroun qui consolide l'automatisation des procédures et l'évolution dans un système sans papier, nécessaire aux mesures de distanciation sociale.

Corée

- La KCS a instauré une « distanciation sociale obligatoire de 2 mètres » ;
- La KCS a fixé un taux de densité pour chaque service et autorise le télétravail depuis chez soi ou depuis un centre « smart work » ;
- La KCS s'efforce également de minimiser les contacts interpersonnels en recourant massivement aux horaires de travail flexibles, et en conseillant aux employé(e)s d'éviter de se parler dans les ascenseurs ;
- Les espaces fermés tels que les bureaux et les salles de réunion sont régulièrement aérés, et des responsables sanitaires ont été désignés dans chaque service qui vérifient deux fois par jour si les employé(e)s ont de la fièvre ou présentent des symptômes respiratoires et qui rapportent leurs constatations au chef de service ;
- La KCS a mis en place et appliqué une procédure spéciale de dédouanement des effets personnels des ressortissants de pays frappés durement par la COVID-19, qui porte en particulier sur l'acceptation des déclarations en douane et l'inspection des bagages, afin de gérer comme il se doit les personnes concernées et de protéger les fonctionnaires de la douane ;
- Après l'inspection des bagages de personnes suspectées d'être porteuse du virus en présence des employé(e)s de la compagnie aérienne, les fonctionnaires de la douane les décontaminent.

Cuba

- La douane de Cuba a équipé ses fonctionnaires des moyens de protection nécessaires et applique régulièrement des mesures d'hygiène et de désinfection pour lesquels les ressources requises ont été allouées.

Danemark

- Le personnel a pour instruction de se conformer aux recommandations des autorités sanitaires dans leur environnement professionnel. Des informations relatives à la manière dont ils doivent se protéger et protéger les usagers sont régulièrement diffusées dans toute l'organisation. Des instructions spécifiques ont été données aux fonctionnaires de la douane en première ligne qui assurent le contrôle des voyageurs ou des marchandises et qui procèdent aux vérifications des moyens de transport. Dans les bureaux de dédouanement, le nombre des fonctionnaires présents simultanément est réduit au minimum afin de permettre le respect des règles de distanciation. À l'extérieur, avant d'entrer dans le bureau, des affiches rédigées dans plusieurs langues indiquent comment respecter les règles de distanciation, combien de personnes peuvent se trouver en même temps dans les locaux et comment il convient de procéder pour se laver les mains, pour utiliser des produits désinfectants, etc. La présentation de documents sous format électronique est encouragée dans la mesure du possible. Des gants jetables, des produits désinfectants pour les mains et du savon sont utilisés pour la protection des personnes.

Dubaï

- La douane de Dubaï a mis au point un passage de sécurité mobile afin de protéger ses agents de contrôle. Ce passage vise à garantir la sécurité des inspecteurs et à les décontaminer avant le début de leurs procédures de contrôle. Le passage est une cabine équipée d'un scanner thermique intelligent qui lit à haute voix la température corporelle et d'une source d'eau actionnée par une pédale et non à la main. Il permet une procédure de stérilisation complète et met à disposition un équipement de sécurité, composé de gants, d'un masque et d'une combinaison de protection intégrale.
- La douane de Dubaï met en œuvre plusieurs mesures de précaution pour garantir la sécurité des agents de contrôle pendant l'exercice de leurs fonctions. Ces mesures incluent par exemple la stérilisation de tous les camions au passage du poste frontière de Hatta.
- La douane dubaïote a par ailleurs préalablement procédé à la désinfection de tous ses bâtiments, centres et installations douaniers.

Espagne

- Les bureaux de douane sont fermés au public. Tous les services ne nécessitant pas une présence physique sont assurés en ligne et les documents peuvent être soumis par voie électronique.

Etats-Unis d'Amérique

- La CBP dispose d'équipements de protection individuelle dans tous les ports, gares, agences de transport aérien et sur tous les sites opérationnels. Un expert en santé et sécurité au travail est présent sur chaque site et bureau de terrain pour faciliter les opérations de la CBP tout en assurant la sécurité de ses employés.

Finlande

- Au sein des douanes finlandaises, tous les agents, à l'exception de ceux exerçant des fonctions essentielles, ont reçu l'ordre de travailler depuis leur domicile à partir du 18 mars.

Grèce

- A la fin du mois de février 2020, des fonds ont été sollicités pour la décontamination des zones de contrôle des voyageurs à l'intérieur des bureaux des douanes, ainsi que pour l'acquisition de combinaisons spéciales de protection, de masques, de lunettes et de bottes.

Guatemala

- Dans l'optique de renforcer la sécurité du personnel, des masques et du gel antibactérien ont été livrés dans toutes les installations douanières du pays, et un ensemble de recommandations et consignes relatives à la décontamination des lieux a été diffusé.
- L'utilisation des différents outils automatisés créés par le service de la douane est encouragée auprès des usagers.

Indonésie

- Une politique de télétravail est adoptée pour la plupart des agents, en particulier pour ceux qui assurent des fonctions administratives ou d'arrière-guichet. En parallèle, pour les agents en service dans les ports et aéroports internationaux, un système de rotation a été mis en place et le nombre d'agents de terrain a été réduit. Nous avons également fourni à ces agents de terrain des équipements de protection individuelle tels que masques et gants.

Macao, Chine

- Élaboration de lignes directrices pour les unités de première ligne, à savoir, notamment : intensification du nettoyage des bureaux, contrôle de la température du personnel entrant dans les locaux des douanes et distribution rationnelle des divers types d'équipements protecteurs. En outre, le personnel de première ligne doit porter des masques et des gants lors des contrôles des passagers et des bagages.

Malaisie

- Le Département fournit un scanner thermique et du désinfectant dans tous les bureaux de douane.
- Conformément aux instructions données par le gouvernement, tous les rassemblements, programmes de formation, cours sont reportés.
- Les ressources ont été réorganisées pour minimiser le nombre de fonctionnaires travaillant des quarts spécifiques pour minimiser l'exposition à l'épidémie et avoir suffisamment de ressources pour accomplir les formalités de dédouanement.
- Les règles de distanciation sociale sont appliquées dans l'environnement de travail et lors des contrôles ou examens des marchandises.

Maldives

- Il a été rendu obligatoire pour les agents de première ligne travaillant dans l'aéroport international et le port maritime de prendre des mesures de protection pendant leur travail. Ces mesures comprennent le port de masques et de gants en permanence. En outre, des produits désinfectants pour les mains ont été fournis à tous les services.

- Les interactions en contact direct ont été réduites au minimum et tous les déplacements professionnels prévus pour cette période ont été suspendus. L'utilisation du portail en ligne est fortement encouragée, puisqu'elle permet aux clients d'effectuer des déclarations, des paiements et des demandes de nombreux autres services sans avoir à se déplacer.

Maurice

- Tous les agents des douanes qui travaillent sur le terrain ont reçu des équipements de protection individuelle – des masques, des gants et de la solution hydroalcoolique – à utiliser dans l'exécution de leurs tâches dans les ports et les aéroports. Il est à noter que les agents de 50 ans et plus et ceux qui ont des problèmes de santé ont été exclus des équipes travaillant aux frontières.
- Les douanes de Maurice ont négocié avec le fournisseur d'accès la possibilité, pour tous les opérateurs économiques traitant avec les douanes, d'avoir gratuitement accès au Système de gestion de la douane (CMS) par internet. Cette initiative permet aux courtiers/transitaires et autres déclarants de télétravailler. Les systèmes de transmission électronique des déclarations en douane et de paiement électronique des droits et taxes sont accessibles via le CMS.

Mexique

- Une assistance est fournie aux personnes de plus de 60 ans, aux femmes enceintes, aux femmes qui allaitent ou aux membres du personnel atteints d'une maladie chronique afin qu'ils puissent exercer leur activité professionnelle depuis chez eux.
- Les réunions présentiels sont évitées, la plupart des réunions ayant lieu par audio-conférence.
- La communication au personnel est constante, sous la forme de protocoles de soins et d'hygiène conformes aux directives du ministère de la santé.
- Du gel antibactérien et des produits désinfectants sont fournis à tous les points d'entrée.
- Aux points d'entrée, les réunions et assemblées d'utilisateurs regroupant plus de 10 personnes ne sont pas autorisées.

Moldavie

- À l'exception du personnel exerçant des fonctions critiques, le personnel de l'administration douanière a été prié de travailler en télétravail depuis le 17 mars 2020.
- Les fonctionnaires de la douane en contact étroit avec la population ont pour obligation d'utiliser des équipements de protection individuelle tels que des gants, des masques, etc.
- Les espaces fermés, par exemple les bureaux et les salles de réunion, sont régulièrement ventilés et les surfaces sont désinfectées quotidiennement.

Mongolie

- Tout le matériel de nettoyage, d'assainissement, de désinfection et de stérilisation nécessaire a été distribué aux bureaux et aux administrations des douanes régionaux. Les inspecteurs portent des vêtements et un équipement personnel complet ou partiel de protection.

Népal

- Des directives de sécurité pour les bureaux des douanes ont été élaborées et mises en œuvre. Elles concernent la sécurité personnelle, la distanciation sociale, la manipulation des

documents, la décontamination, les installations sanitaires pour les conducteurs ou le service de santé et contiennent des informations sur la transmission de la COVID-19.

- Le personnel des douanes a reçu des équipements de protection individuelle (EPI) : masques, gants et produits désinfectants.

Niger

La Direction générale a adopté les mesures suivantes afin de protéger le personnel et les usagers :

- mise en place d'une cellule de crise à la Direction générale des douanes avec implication du médecin de l'administration et désignation de correspondants dans les régions ;
- rappel des mesures de protection aux personnels et diffusion de meilleures pratiques pour les contrôles des moyens de transport et la réception du public dans les bureaux de douane via les groupes d'échanges électroniques et par messages radio ;
- distribution des produits désinfectants, masques et gants et installation de postes de décontamination pour le public à l'entrée des bureaux et de la direction générale, désinfection des bâtiments ;
- conformément aux directives générales du gouvernement, annulation des réunions non essentielles, annulation des missions, mise en place d'un système de rotation pour limiter le nombre de personnels présents à la direction générale et dans les bureaux.

Oman

- Comme avant la pandémie de Covid 19, tous les commissionnaires en douane, agents, entreprises, etc. ont accès au système BAYAN ICMS 24h/24 en utilisant leur code d'accès à distance via le guichet unique électronique. Ceci permet de dédouaner les marchandises à distance sans une présence physique au bureau de douane.
- L'accueil des personnes et des entreprises dans les locaux de la douane a été suspendu. Toutes les demandes relatives aux importations et exportations sont réalisées via le centre d'appels Bayan qui est opérationnel 24h/24, ou par le biais d'e-mails.

Pakistan

- Un budget supplémentaire a été alloué pour protéger les agents de la douane de la pandémie de COVID-19 et notamment permettre l'achat de masques, désinfectants et autres produits essentiels, conformément aux instructions des autorités sanitaires locales. Des dispositifs de dépistage et de désinfection ont été installés sur tous les lieux de travail.

Panama

- Mise en œuvre du télétravail (travail à domicile) pour les fonctionnaires. Le système se fonde sur l'échange de courriels entre les différents départements concernés au sein de l'Administration des douanes nationale, ainsi qu'avec les bureaux régionaux. De même, les fonctionnaires qui restent déployés à leur poste aux ports, aux frontières terrestres, aux aéroports et dans les locaux douaniers au niveau national doivent respecter les horaires habituels et suivre les procédures sanitaires publiques et les mesures de contrôle. Le gouvernement national assure leur déplacement vers et depuis leur poste de travail.
- Les formalités administratives pour la nationalisation des marchandises, pour le transbordement, le transit ainsi que tout autre régime douanier aux ports, aux aéroports et aux frontières terrestres s'effectueront sur la plateforme électronique du Système intégré de gestion douanière (SIGA). L'Administration des douanes effectuera les vérifications et les

validations documentaires correspondantes sur cette même plateforme, afin d'éviter les rassemblements d'agents (courtiers) en douane aux points d'entrée habilités. Les documents justificatifs soumis par le biais de la plateforme électronique suivront la même procédure de validation que s'ils étaient présentés matériellement et auront la même valeur légale. Les inspecteurs aux points d'entrée nationaux conserveront leurs pouvoirs en matière de vérification, compte tenu du système d'analyse des risques et des décisions prises en conséquence au niveau de la mainlevée (système de « feux tricolores »).

Paraguay

- L'enregistrement (heure d'arrivée et de départ) par lecteur biométrique est suspendu pour tous les fonctionnaires de la Direction nationale des douanes.
- Les directeurs, coordinateurs, administrateurs et chefs de département doivent transmettre la liste des fonctionnaires dont les services ne sont pas indispensables à la Direction des ressources humaines (DRH). Ces agents seront immédiatement libérés de l'obligation de se rendre sur leur lieu de travail.
- Par contre, les fonctionnaires dont les fonctions sont essentielles doivent continuer à se rendre au travail. Ils pourront envoyer une fiche de présence complétée manuellement pour faire acter leurs heures de prestations.
- La Direction générale de l'administration et des finances devra distribuer du matériel de protection dans les meilleurs délais, afin que les fonctionnaires des douanes puissent travailler dans des conditions normales et dans un environnement sûr. Le service de nettoyage et de désinfection devra être renforcé, les effectifs seront réduits et la priorité sera donnée aux secteurs critiques.

Qatar

- Les employés souffrant de maladies chroniques ont été dispensés de se rendre sur leur lieu de travail et placés en télétravail.
- Des mesures de précaution ont été prises : les employés ont reçu des uniformes, gants et masques de protection ainsi que des stérilisateurs, et des distributeurs de désinfectant pour les mains ont été installés dans des lieux stratégiques et sur les plateformes d'inspection.
- L'Office général des douanes a suspendu l'accueil des personnes et des entreprises mais créé une adresse e-mail où recevoir les demandes et y répondre, et diffusé une circulaire contenant la liste de toutes les personnes de contact avec leurs coordonnées, par exemple numéros de téléphone et adresses électroniques, afin de prodiguer assistance et soutien et de répondre aux demandes.
- Le personnel et tous les opérateurs traitant avec l' Office général des douanes (OGD) ont été informés de diverses façons des méthodes de prévention de la Covid-19 – stérilisation systématique, port de gants et masques au travail – et notamment par des pancartes et bannières approuvées par le ministère de la santé publique de l'État du Qatar.
- Le contrôle des présences par empreintes digitales a été supprimé et des cartes ont été activées pour les employés.

République tchèque

- La Direction générale des douanes tient tout son personnel informé des décisions pertinentes et lui répercute ou communique toutes les procédures nécessaires à respecter. La liste de toutes les instructions données est mise à jour à intervalles réguliers et publiée sur le site Web interne de l'administration des douanes.

Seychelles

- Fournir un moyen de transport aux agents, à destination et en provenance de leur lieu de travail.
- Encourager au maximum l'utilisation de la technologie, dans la mesure du possible.

Singapour

- Encourager le personnel à appliquer la distanciation sociale. Encourager le recours aux services en ligne.

Slovaquie

L'Administration des finances de la République slovaque a adopté les mesures suivantes :

- Il est obligatoire pour tous les employés de porter un masque ou autre matériel de protection (foulard, écharpe, etc.) ;
- L'accès aux locaux est interdit pour les usagers, en dehors des locaux réservés au public (salle du courrier, centre d'accueil des usagers) ;
- Lors des réunions individuelles, il convient de préserver une distance minimale de deux mètres entre les interlocuteurs ;
- Les contacts individuels avec un usager doivent être réduits à 15 minutes au maximum ;
- L'utilisation de gants jetables doit être envisagée pour manipuler les documents et les papiers émanant des citoyens. Une fois le travail effectué, se laver de nouveau les mains de la manière prescrite ;
- Il est demandé d'aérer fréquemment les bureaux et autres locaux ;
- Il est recommandé de recourir de préférence aux communications téléphoniques, électroniques et écrites. Toute dérogation à cette règle doit être justifiée.

Suède

- La douane suédoise a pris des mesures afin qu'il y ait un stock d'équipements de protection suffisant pour que les agents des douanes puissent en disposer si la situation l'exigeait. La douane suédoise n'enregistre pour l'instant aucune perturbation qui serait causée par une pénurie de personnel due à des arrêts maladie. Les employés qui peuvent accomplir leurs tâches à domicile peuvent opérer en télétravail.
- Tous les déplacements professionnels doivent être annulés ou reportés, à l'exception de ceux qui sont indispensables (décision incombant à la direction).

Thaïlande

- Politique de télétravail (travailler de la maison)
- Collaboration avec d'autres agences publiques de la santé pour le nettoyage des locaux et des bureaux de douane.
- Distribution de masques de protection et de matériel de désinfection pour tout le personnel douanier.

Uruguay

- Le télétravail a été adopté pour tous les services qui ne requièrent pas une présence physique, mais les employés travaillant à domicile doivent cependant rester disponibles pendant les heures normales de travail.

- Les agents des douanes de plus de 65 ans et les employés souffrant de problèmes de santé qui font d'eux des personnes à risque ne doivent plus se rendre au bureau.
- Des services en ligne sont proposés pour toutes les procédures qui n'exigent pas de présence physique.
- Travail en équipes tournantes avec un maximum de 50 % des effectifs.
- Des mesures de protection sanitaire (combinaisons, gants, gel à base d'alcool et distanciation sociale) sont prises pour le personnel des postes frontaliers terrestres, portuaires et aéroportuaires.

IV. Mesures visant à protéger la société

Allemagne

- Mesures visant à lutter contre le commerce illicite d'articles médicaux contrefaits ou volés : La douane veille au respect des normes de qualité en vigueur au sein de l'UE pour les médicaments importés par des voies commerciales. Les importations ne sont autorisées que moyennant présentation des documents et des permis requis. Malgré les mesures qu'elle prend pour favoriser la bonne circulation des marchandises, l'administration des douanes continue à mener des contrôles fondés sur le risque, en insistant plus particulièrement sur les équipements de protection individuelle.
- L'administration douanière a déjà pris des mesures face la crise qui frappe le marché des produits désinfectants, en introduisant des dérogations : En effet, depuis le 20 mars 2020, toute personne détentrice d'un permis autorisant l'utilisation libre d'impôt d'alcool non dénaturé à des fins de production de produits pharmaceutiques peut également faire valoir cette autorisation pour produire des désinfectants. Par conséquent, l'utilisation actuelle non conforme d'alcool non dénaturé est temporairement tolérée. Le permis existant constitue l'élément de preuve. Les livraisons doivent respecter les réglementations en vigueur.

Argentine

- Toutes les informations relatives à la COVID-19 doivent être disponibles sur les sites Internet officiels et sur les comptes des réseaux sociaux.
- Un réseau de points de référence des douanes a été créé pour donner des réponses à différents types de questions : voies aériennes, contrôles ex ante, voies terrestres, contrôles, règles et procédures, processus, MERCOSUR et questions internationales et questions institutionnelles AFIP (Administration fédérale des recettes publiques).
- Intercepter le trafic de fournitures médicales contrefaites.

Australie

- Pour relever un défi de l'ampleur de la COVID-19, il est fondamental d'adopter une stratégie à l'échelle nationale. En Australie, le Ministère et l'ABF continueront à coopérer avec les autres administrations publiques du pays dans une stratégie coordonnée face à la COVID19.
- Les employés en poste aux frontières doivent continuer à appliquer les procédures existantes afin de détecter les voyageurs atteints par la maladie parmi les voyageurs qui arrivent dans nos ports et aéroports internationaux. Ils utilisent à cet effet la liste actualisée de contrôle des voyageurs atteints par la maladie.

Bahreïn

- L'administration des douanes du Bahreïn (Customs Affairs) s'est associée à la lutte contre la pandémie (COVID-19) menée par le service Team Bahrain, sous la direction du cabinet du premier vice-premier ministre auprès de Son Altesse Royale.
- La douane de Bahreïn s'est jointe aux agents en douane pour insister sur le dédouanement à distance et les paiements en ligne. Elle a aussi communiqué les coordonnées du centre d'appels et du service à la clientèle afin d'éviter les déplacements des personnes.

Belgique

- Dans le cadre d'une mesure en vue d'augmenter la production des substances de base pour les vaporisateurs et les liquides désinfectants, l'Administration des douanes belge élargit temporairement, à cet effet, la gamme de produits pouvant être utilisés pour la dénaturation. Cette mesure permet aux pharmaciens et aux hôpitaux d'utiliser des alcools afin de fabriquer des désinfectants en utilisant les stocks d'alcools disponibles normalement destinés à d'autres usages (utilisation industrielle, destruction, etc.).

Chine

- Les mesures prises sont notamment les suivantes:
 - Tous les voyageurs qui passent les frontières doivent déclarer à la douane quel est leur état de santé ;
 - Des mesures sanitaires strictes d'entrée et de sortie ainsi que des mesures de quarantaine sont applicables à tous les voyageurs, lesquels sont soumis à une sélection en trois étapes au moment de franchir les frontières.
 - La douane chinoise suit de près la propagation de la maladie, que ce soit à l'intérieur des frontières chinoises ou à l'étranger, et recueille des informations émanant de sources multiples. Au fil de l'évolution de la maladie, des experts dans différents domaines et départements se réunissent afin d'évaluer les risques et fournir des orientations pour des mesures ciblées aux points de passage des frontières du pays.
 - La douane chinoise travaille en étroite collaboration avec d'autres organismes présents aux frontières afin d'assurer un partage des informations et une coordination des procédures de tri, de mise en quarantaine et d'aiguillage des voyageurs. Un réseau étendu de prévention et de contrôle a été mis en place pour empêcher la propagation de la maladie.
 - Application des mégadonnées pour prévenir la transmission ;
 - Amélioration de la coopération internationale à travers la désignation de points de contact pour assurer la communication et la coordination des mesures de lutte contre l'épidémie.
 - La douane chinoise fournit des informations relatives à la COVID-19 sur les médias d'information, sur le site officiel de l'AGDC, ainsi que sur ses comptes officiels et sur les journaux Weibo et WeChat.

Corée

- S'agissant de l'importation des masques de protection à des fins commerciales, la KCS conseille au MFDS d'accorder le plus vite possible une autorisation d'importation de ces articles.

Cuba

- Veiller à actualiser et à envoyer en temps voulu les renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) aux autorités de contrôle sanitaire (MINSAP, contrôle phytosanitaire et vétérinaire), avec la liste précise des passagers et des membres d'équipages en provenance de pays placés sous surveillance épidémiologique ou en transit depuis ces pays.

Espagne

- Des informations importantes sur le virus et les mesures d'atténuation des risques sont publiées sur les sites Internet de l'administration fiscale et de l'autorité de santé espagnoles.

Malaisie

- Collaborer avec les autres agences aux frontières et le Conseil de sécurité national pour déterminer les mesures efficaces pour mettre les Malais qui réintègrent le territoire national en quarantaine dans le cadre du cordon sanitaire.

Moldavie

- Des informations relatives à la COVID-19 sur les médias d'information sur le site Web officiel. Des informations sont également dispensées par le biais d'une ligne d'assistance téléphonique qui fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Niger

- Mis en place d'un dispositif de suivi hebdomadaire - La douane du Niger s'appuie sur les données collectées par son système informatique de dédouanement déployé sur l'ensemble du territoire pour assurer un suivi hebdomadaire de l'impact de la crise.

Une série d'indicateurs a été mise en place pour suivre :

- les volumes importés de produits de première nécessité, afin d'alerter le gouvernement sur les risques de pénurie ou de tensions sur les prix ;
- les recettes et l'impact fiscal du ralentissement des échanges commerciaux avec les principaux partenaires du Niger ;
- la structure des importations en fonction des pays d'origine des marchandises pour identifier l'impact sur les chaînes d'approvisionnement et anticiper la réponse de la douane ; et
- exonérations pour les produits et équipements sanitaires.

Ces indicateurs sont communiqués chaque semaine au ministère des finances.

Oman

- Conformément aux dernières orientations de l'OMD, la douane a amélioré ses profils de risque en intégrant des mesures de lutte contre des importations potentielles de produits contrefaits destinés à lutter contre la COVID-19.

Pakistan

- Les autorités douanières ont été sensibilisées aux possibilités d'importation/approvisionnement de fournitures médicales contrefaites et de faux médicaments dans le contexte de la flambée de la maladie COVID-19. Les mesures prises à cet égard seront communiquées par l'intermédiaire de l'outil de communication du réseau douanier de lutte contre la fraude, c'est-à-dire la plateforme CENcomm.

Pologne

- Près de 5 000 litres d'alcool saisi ont été récemment offerts en donation par l'Administration nationale des recettes fiscales de Pologne (KAS) afin de pouvoir être utilisés pour la fabrication de désinfectants en appui aux efforts de lutte contre le coronavirus (COVID-19). L'alcool, censé être détruit initialement après sa confiscation dans le cadre de diverses enquêtes criminelles, a été gracieusement donné pour la préparation de désinfectants pouvant être utilisés pour différents objets, surfaces, salles et moyens de transport. L'alcool confisqué a ainsi été livré aux hôpitaux, au service de lutte contre les incendies de l'État, aux services d'urgence et aux établissements de soins de santé.

République tchèque

- En externe, la Direction générale des douanes publie des informations utiles sur son site Web (www.celnisprava.cz) et elle s'entretient sur une base individuelle avec les parties prenantes concernées (autorités nationales ou d'autres États et institutions, opérateurs de transport, acteurs du secteur privé...).

Thaïlande

- Contrôle renforcé des masques et des équipements de protection individuelle surtout pour lutter contre la contrefaçon et le matériel médical non-autorisé et le matériel en lien avec la COVID-19.
-